

SKI-DOO LYNX



SEA-DOO

CE QUI EST COUVERT POUR LES MOTONEIGES SKI-DOO® ET LYNX®*

- Bras de suspension
- Bobine d'allumage
- Cadran indicateur
- Carter de chaîne
- Démarreur
- Générateur
- Injecteur
- Interrupteur
- Module électronique
- Poulie
- Poignées chauffantes
- Pompe à essence
- Pompe à huile
- Rail de suspension
- Réparation moteur
- Régulateur de voltage
- Skis
- Suspension semi-active Smart-Shox**
- Système d'échappement
- Turbo
- Ultra condensateur
- et plus.

SKI-DOO - LYNX

GARANTIE DE 12 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 36 MOIS

» Couverture totale de **48 mois** disponible†

» Les modèles de motoneige MXZ 120, MXZ 200, RS 600 ainsi que les Ski-Doo Grand Touring Electric et Expedition Electric 2025 sont exclus de la protection B.E.S.T.

» 850 E-TEC Turbo 2026

SKI-DOO - LYNX 850 E-TEC TURBO 2025 & MOINS

GARANTIE DE 12 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 24 MOIS

» Couverture totale de **36 mois** disponible†

**Suspension semi-active Smart-Shox applicable pour modèles Ski-Doo MXZ X-RS 850 E-TEC & Renegade X-RS 2022, 2023, 2024, 2025.
Numéro de pièces: 505074749-750 / 505075166-177 / 505075617-618 / 505075615-616 / 503195616 / 503195622 / 515178849 / 710004740 / 503195951.

LE PLAN DE PROTECTION B.E.S.T. NE PROTÈGE PAS QUE VOTRE VÉHICULE!

Votre portefeuille aussi y gagne, car, à chaque visite de réparation, vous n'aurez qu'à verser les premiers 50\$ du coût total des pièces couvertes.

CE QUI EST COUVERT POUR LES MOTOMARINES ET LES PONTONS SEA-DOO SWITCH®*

- Arbre d'entraînement
- Bobine d'allumage
- Cadran indicateur
- Démarreur
- Générateur
- Injecteur
- Interrupteur
- Module électronique
- Pompe à essence
- Pompe à eau
- Réparation moteur
- Système iBR®
- Turbine
- et plus.

MOTOMARINES SEA-DOO

GARANTIE DE 12 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 36 MOIS

» Couverture totale de **48 mois** disponible†

PONTONS SEA-DOO SWITCH® 2025

GARANTIE DE 36 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 24 MOIS

» Couverture totale de **60 mois** disponible†

PONTONS SEA-DOO SWITCH® 2022 - 2024

GARANTIE DE 12 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 36 MOIS

» Couverture totale de **48 mois** disponible†

PARTOUT EN AMÉRIQUE DU NORD

Les grands espaces sont encore plus grands lorsque vous les explorez l'esprit tranquille! Vous êtes toujours protégé, que vous soyez sur un sentier ou sur l'eau - les réparations peuvent être effectuées chez n'importe quel concessionnaire BRP autorisé en Amérique du Nord.

LE SERVICE ET LES PIÈCES D'ORIGINE BRP ET RIEN D'AUTRE

Faites confiance à l'équipe qui connaît votre véhicule: seuls les techniciens certifiés BRP qui utilisent les pièces d'origine BRP sont autorisés à effectuer les réparations dans le cadre du Plan de Protection B.E.S.T.

ENTIÈREMENT TRANSFÉRABLE SANS FRAIS

Lorsque vous vendez le véhicule, il continue d'être couvert par le Plan de Protection B.E.S.T. et ce, sans frais pour l'acheteur ou le vendeur.

PROTECTION KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

Prenez la route sans vous soucier de la distance! Il n'y a aucune restriction de kilométrage, d'utilisation ou de temps. Pourquoi? Parce que nous voulons que vous puissiez compter sur votre véhicule et en profiter au maximum sans tracas.

FAQ

Quand puis-je acheter le Plan de Protection B.E.S.T.?

Vous pouvez acheter ou prolonger le Plan de Protection B.E.S.T. à tout moment tant que votre véhicule BRP est couvert par la garantie limitée du fabricant ou un Plan de Protection B.E.S.T.

Pourquoi le Plan de Protection B.E.S.T. est-il le meilleur choix pour mon véhicule BRP?

Personne ne connaît votre véhicule mieux que les techniciens certifiés de BRP. Ils utilisent exclusivement des pièces d'origine BRP lors des réparations. Votre véhicule ne s'en portera que mieux!



B.E.S.T.

PROGRAMME DE SERVICE PROLONGÉ

NOTRE PROMESSE, VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

Optez pour le programme de service prolongé B.E.S.T. qui couvre la plupart des réparations majeures

CAN-AM MOTOS ÉLECTRIQUE

CAN-AM VÉHICULES 3 ROUES

CAN-AM CÔTE À CÔTE ET VTT

CE QUI EST COUVERT POUR LES MOTOS ÉLECTRIQUES CAN-AM®*

- Capteur de vitesse
- Capteurs (Capteur de renversement, Capteur d'abaissement de béquille, etc)
- Chargeur embarqué
- Étriers de frein
- Harnais Électrique (haut voltage (HV) ou bas voltage (LV) / 12V)
- Interrupteur d'ignition
- Maître-Cylindre
- Module de commande au guidon
- Module ABS (Ou Module de freinage antiblocage ABS)
- Moteur Électrique
- Onduleur
- Système d'infodivertissement / Écran
- Unité / Module de contrôle du véhicule
- et plus.

CAN-AM ORIGIN® ET PULSE®

GARANTIE DE 24 MOIS* + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 36 MOIS*****

» Couverture totale de **60 mois** disponible†

*** Garantie du manufacturier sur le véhicule.
**** La couverture exclut la batterie.

**EXCLUSIF AUX PROPRIÉTAIRES
DE VÉHICULES CAN-AM 3 ROUES**

SERVICE ROUTIER D'URGENCE

Avec B.E.S.T., vous recevez jusqu'à 3 ans de protection au-delà de la garantie limitée de BRP et bénéficiez d'un service routier d'urgence gratuit!

Le service routier d'urgence de BRP inclut:

- Service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à l'aide d'une ligne sans frais
- Remorquage, survoltage de la batterie, livraison d'essence, perte / bris de clé
- Service dès le début de la garantie limitée du manufacturier (jusqu'à 5 ans selon le modèle)
- Aucune franchise ne s'applique sur ce service
- Remorquage chez le concessionnaire autorisé Véhicules Can-Am sur route le plus près
- Couverture maximale de 200 \$ par événement
- Service partout au Canada et aux États-Unis

CE QUI EST COUVERT POUR LES VÉHICULES CAN-AM® 3 ROUES*

- Alternateur
- Bloc interrupteur
- Bobine d'allumage
- Bras de suspension
- Cadran indicateur
- Démarreur
- Direction assistée
- Injecteur
- Module électronique
- Pompe à essence
- Pompe à huile
- Pompe à eau
- Poignées chauffantes
- Radiateur
- Réparation moteur
- Réparation de transmission
- Roulement de roue
- Système d'échappement
- Système audio d'usine
- et plus.

CAN-AM CANYON®

GARANTIE DE 24 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 36 MOIS

» Couverture totale de **60 mois** disponible†

CAN-AM SPYDER®

GARANTIE DE 24 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 36 MOIS

» Couverture totale de **60 mois** disponible†

CAN-AM RYKER®

GARANTIE DE 12 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 36 MOIS

» Couverture totale de **48 mois** disponible†

*Reportez-vous au contrat de service pour connaître les limites et les exclusions de la protection.
†L'offre d'une protection promotionnelle réduit la protection B.E.S.T. disponible.

CE QUI EST COUVERT POUR LES CAN-AM® CÔTE À CÔTE ET VTT*

- Arbre de propulsion
- Bobine d'allumage
- Cadran indicateur
- Crémaillère (seulement pour les véhicules côte à côte)
- Démarreur
- Différentiel avant
- Direction assistée
- HVAC
- Injecteur
- Interrupteur
- Joints homocinétique
- Module électronique
- Pompe à eau
- Pompe à essence
- Radiateur
- Régulateur de voltage
- Réparation de transmission
- Réparation moteur
- Roulement de roue
- Système d'échappement
- Turbo
- et plus.

CAN-AM CÔTE À CÔTE

GARANTIE DE 6 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 30 MOIS

» Couverture totale de **36 mois** disponible†

CAN-AM DEFENDER™

GARANTIE DE 12 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 30 MOIS

» Couverture totale de **42 mois** disponible†

CAN-AM VTT

GARANTIE DE 6 MOIS + PROTECTION B.E.S.T. JUSQU'À 36 MOIS

» Couverture totale de **42 mois** disponible†

» Les modèles Renegade 70 EFI, Renegade 110 EFI, DS 70, DS 90, DS 90 X et DS 250 sont exclus de la protection B.E.S.T.

SUR TERRE OU SUR L'EAU, VOUS ÊTES ENTRE DE BONNES MAINS!

En pleine forêt, sur la route, sur la neige ou sur l'eau, le Plan de Protection B.E.S.T. vous permet de partir l'esprit tranquille et de savourer chaque instant!